



**ASSOCIATION ACTION ET DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**ETATS FINANCIERS**

**EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019**

*Décembre 2020*

## SOMMAIRE

### ***Rapport général***

#### ***Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2019***

- Etat de la situation financière
- Etat des produits et des charges
- Etat de flux de trésorerie
- Notes aux états financiers
  - Présentation de l'association
  - Principes et méthodes comptables
  - Notes sur l'état de la situation financière
  - Notes sur l'état des produits et des charges
  - Notes sur l'Etat des flux de trésorerie

Annexe n°01 : Tableau de variation des immobilisations et des amortissements



## ASSOCIATION ACTION ET DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE « ADS »

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Exercice clos au 31 Décembre 2019

Messieurs les membres de l'ADS

#### OPINION :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre comité directeur, nous avons effectué l'audit des états financiers de « l'Association Action et Développement Solidaire - ADS » au 31 décembre 2019, qui comprennent l'état de la situation financière, l'état des produits et des charges, l'état de flux de trésorerie et les notes. Ces états financiers font ressortir un total des passifs et actifs nets de 214 017 dinars, des actifs nets de 117 859 dinars, y compris le déficit des produits sur les charges de l'exercice de 4 606 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'Association Action et Développement Solidaire (ADS) au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la réglementation en vigueur relative au système comptable tunisien des entreprises.

#### FONDEMENT DE L'OPINION:

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie et en application les dispositions de décret n°2011-88 du 24 septembre 2011 portant l'organisation des associations. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### RAPPORT FINANCIER :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au comité directeur de l'Association Action et Développement Solidaire (ADS).

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport financier et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de l'association dans le rapport financier par rapport aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à apprécier s'il existe une incohérence significative entre le rapport financier et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise de



l'association au cours de l'audit, ou encore si le rapport financier semble autrement comporter une anomalie significative.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

**RESPONSABILITES DU COMITE DIRECTEUR ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ETATS FINANCIERS :**

Le comité directeur de votre association est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au comité directeur qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son activité, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le comité directeur a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au comité directeur de surveiller le processus d'information financière de l'association.

**RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. Ainsi :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances. Nos constatations relatives au contrôle interne sont consignés dans la lettre de direction qui fait partie intégrante de ce rapport ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

**REGULARITE DE LA TENUE DES COMPTES DE L'ASSOCIATION :**

En application des dispositions réglementaires applicables, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes émises par l'association avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au comité directeur.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de l'association avec la réglementation en vigueur. Toutefois nous vous recommandons de vous conformer aux dispositions de l'article 40 du décret-loi n°88-2011 et ce par la tenue à jour des registres suivants :

- Premièrement : Un registre des membres dans lequel sont consignés les noms des membres de l'association, leurs adresses, leurs nationalités, leurs âges et leurs professions.
- Deuxièmement : Un registre des délibérations des organes de direction de l'association.
- Troisièmement : Un registre des activités et des projets, dans lequel est consignée la nature de l'activité ou du projet.
- Quatrièmement : Un registre des aides, dons, donations et legs en distinguant ceux qui sont en nature de ceux en numéraire, ceux qui sont d'origine publique de ceux d'origine privée et ceux d'origine nationale de ceux d'origine étrangère.

  
  
AWT  
AUDIT & CONSEIL  
4, Abdelhamid Ibn Baïs, Belvédère 1002 - Tunis  
MF 910396/A/A/M/000

**P/ AWT AUDIT & CONSEIL**

Commissaire aux comptes

**Anis WAHABI**

Expert-Comptable

Tunis, le 14 Décembre 2020



**Association d'Action et Développement Solidaire**

**« ADS »**

**ETATS FINANCIERS**

**EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019**

**Montants exprimés en Dinars Tunisiens**

**ASSOCIATION ACTION DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE**

ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)

	NOTE	31/12/2019	31/12/2018
<b>Produits</b>			
Cotisations des adhérents	4.1	-	750
Revenus des activités et manifestations	4.2	942 703	571 412
Subventions de fonctionnement		-	-
Apports non monétaires		-	-
Autres apports		1 300	9 964
Produits des placements		-	-
Quote part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		-	-
Autres gains		112	900
<b>Total des produits</b>		<b>944 115</b>	<b>583 027</b>
<b>Charges</b>			
Achats consommés de fournitures et approvisionnements	4.3	816 044	481 282
Charges de personnels	4.4	29 600	38 400
Dotations aux amortissements et aux provisionnements		92 842	15 970
Autres charges courantes	4.5	10 166	15 440
Charges financières nettes		4	1 218
Autres pertes		64	100
<b>Total des charges</b>		<b>948 721</b>	<b>552 410</b>
<b>EXCEDENT(DEFICIT) des produits sur les charges</b>		<b>(4 606)</b>	<b>30 616</b>

## ASSOCIATION ACTION DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)

	NOTE 31/12/2019	31/12/2018
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités courantes</u></b>		
Résultat	(4 606)	30 616
Ajustement pour:		
Dotations aux amortissements et provisions	92 842	15 970
Variation des		
Stocks	-	2 713
Autres actifs	(8 828)	(549)
Fournisseurs et autres dettes	33 804	(141 706)
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes</i>	<b>113 213</b>	<b>(92 955)</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u></b>		
Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(162 665)	(8 940)
Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières	(650)	-
Encaissement sur cession d'immobilisations financières	-	-
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</i>	<b>(163 315)</b>	<b>(8 940)</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u></b>		
Encaissement des dotations	-	-
Encaissement des subventions d'investissement	-	-
Encaissement des apports affectés à des immobilisations	-	-
Encaissement provenant des emprunts	-	-
Décaissement suite au remboursement d'emprunts (en principal et intérêts)	-	-
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</i>	-	-
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>(50 102)</b>	<b>(101 895)</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>139 591</b>	<b>241 487</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>89 489</b>	<b>139 591</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019**  
**Montants exprimés en Dinars Tunisiens**

## **1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION**

L'association Action et Développement Solidaire, est une association à but non lucratif créée le 13 décembre 2011. L'activité principale de l'association est l'identification, en toute circonstance, des voies pour faire participer populations et parties prenantes à l'identification des réponses adaptées à leurs besoins et à la construction solidaire d'un nouveau modèle de développement, renouer avec la modernité et intégrer sans cesse les exigences de la performance et de la durabilité.

L'association est gérée par un Comité de Direction composé de huit membres et présidé par Monsieur Radhi MEDDEB.

Le siège social de l'association est situé à l'Immeuble COMETE immobilière, avenue Hédi KARRAY, Tunis Mahrajène.

## **2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :**

Les états financiers sont préparés conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du Système Comptable des Entreprises, par application des hypothèses sous-jacentes et des conventions comptables de base telles que définies par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du Cadre Conceptuel Comptable et notamment la norme comptable n°45 relatives aux Associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans but lucratif.

Les états financiers ont été établis par référence aux hypothèses sous-jacentes et aux conventions comptables de base suivantes :

- Hypothèse de continuité de l'exploitation ;
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention du cout historique ;
- Convention de la réalisation du revenu ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'objectivité ;
- Convention de permanence des méthodes ;
- Convention de l'information complète ;
- Convention de prudence ;
- Convention de l'importance relative ;
- Convention de prééminence du fond sur la forme.

Les états financiers de l'exercice 2019 couvrent la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 jusqu'au 31 décembre de la même année.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs adoptés pour l'élaboration des états financiers de l'Association Action et Développement Solidaire (ADS) sont les suivants :

### **2.1 Liquidités et équivalents de liquidité :**

Ce poste comprend :

- La caisse qui est composée des billets et monnaies libellés en Dinar tunisien ayant cours légal ;
- Les avoirs auprès du centre de chèques postaux,
- Les avoirs auprès des banques disponibles pour le retrait.

### **2.2 Produits à recevoir :**

Cette rubrique comprend les créances provenant des cotisations non encore payées par les adhérents, des apports à recevoir au titre des conventions de partenariat et des créances sur certains événements ou manifestations réalisés par l'organisme.

### **2.3 Immobilisations corporelles :**

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'entrée. Elles comprennent le prix d'achat et les charges y afférentes (les droits et taxes supportés et non récupérables, les frais de transit, de livraison, de manutention initiale d'installation ainsi que les frais directs tels que les commissions et courtages).

La base amortissable des biens est déterminée après déduction de sa valeur résiduelle estimée et l'amortissement est pratiqué linéairement sur la base des durées probables d'utilisation suivantes :

Logiciels	3 ans
Matériels informatiques	3 ans
Mobiliers de bureau	5 ans
Matériels de musique	3-10 ans

L'amortissement des immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata-temporis.

Les immobilisations dont la valeur ne dépasse pas les 500 dinars, sont amorties totalement au cours de leur premier exercice d'utilisation.

### **2.5 Autres passifs courants :**

Ce poste comprend les dettes autres que celles envers les fournisseurs. C'est le cas notamment des dettes envers le personnel, les dettes fiscales et sociales ainsi que les comptes d'attente et les comptes de régularisation des produits et charges.

### **2.4 Provisions :**

Ce poste comprend toutes les provisions destinées à couvrir les risques et charges identifiés découlant des obligations inhérentes à l'association.

### **2.5 Apports reportés :**

Ce poste comprend les apports grevés d'affectations d'origine externe, qui sont affectés, conformément à l'engagement pris à leur égard, aux charges d'exercices futurs (Produits différés).

### **2.6 Excédents ou déficits reportés :**

Ce poste comprend les excédents ou déficits des exercices antérieurs ou une partie de ces excédents ou déficits, dont l'affectation a été renvoyée par l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice ou des exercices précédents ainsi que les excédents ou déficits des exercices antérieurs en attente d'affectation.

### **2.7 Excédent ou déficit de l'exercice :**

Ce poste exprime la performance de l'association. Il est constitué par la différence entre les comptes de produits et les comptes de charges de l'exercice.

### **2.10 Opérations en monnaies étrangères :**

Les transactions libellées en devises sont converties au cours du jour de l'opération.  
A la date de clôture de l'exercice, les dettes et créances libellées en monnaies étrangères sont actualisées au cours de devise à la date de clôture.

### 3. NOTES SUR L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

#### ACTIFS

##### 3.1 Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Compte bancaire BIAT	114 042	125 851
Compte bancaire BIAT 88	(25 836)	13 692
Caisse	1 283	48
	<u>89 489</u>	<u>139 591</u>

##### 3.2 Autres actifs courants :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Loyer	9 968	800
Abonnement	219	-
Charges constatées d'avance	-	240
Débiteurs divers	-	319
<b>Total</b>	<u>10 187</u>	<u>1 359</u>

##### 3.3 Stocks de fournitures et autres approvisionnements :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Stocks de 1139 ouvrages en version arabe	6 059	6 059
Stocks de 1395 Tunisie Hommes et Patrimoine	3 146	3 146
Stocks de 59 ouvrages en version française	314	314
Brochures et consommables	60	60
Stocks de 74 ouvrages reçus de M. Radhi MEDDEB	1	1
<b>Total</b>	<u>9 580</u>	<u>9 580</u>

**3.4 Immobilisations corporelles :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Matériels de musique	207 771	51 751
Mobiliers de bureaux	5 238	5 238
Matériels informatiques	7 645	1 000
<b>Valeur brute</b>	<b>220 654</b>	<b>57 989</b>
Amortissement	(116 543)	(23 939)
<b>Valeur nette</b>	<b>104 111</b>	<b>34 050</b>

**3.5 Immobilisations incorporelles :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Logiciels	1 412	1 412
<b>Valeur brut</b>	<b>1 412</b>	<b>1 412</b>
Amortissement	(1 412)	(1 174)
<b>Valeur net</b>	<b>-</b>	<b>238</b>

**PASSIFS****3.6 Autres passifs courants :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Retenue à la source	157	2 833
Charges à payer	5 000	2 500
CNSS	2 376	303
Compte d'attente	435	490
Créditeurs divers	186	-
<b>Total</b>	<b>8 154</b>	<b>6 126</b>

**3.7 Fournisseurs et comptes rattachés :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Fournisseurs	1 407	2 707
	<b>1 407</b>	<b>2 707</b>

**3.8 Provisions :**

Ce solde correspond à la provision comptabilisée pour couvrir les risques divers encourus au cours des exercices 2016 et antérieurs.

**3.9 Apports reportés :**

Le solde de cette rubrique correspond aux montants des apports affectés non encore consommés et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
TUNISIA 88	55 370	11 043
Cyber Base ERROUHIA	-	11 251
<b>Total</b>	<u><u>55 370</u></u>	<u><u>22 294</u></u>

**3.10 Actifs nets**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2018	Affectation du résultat	Déficit 2019	31/12/2019
Excédents reportés	91 848	30 616	-	122 465
<b>Total actifs nets avant l'excédent de l'exercice</b>	<b>91 848</b>	<b>30 616</b>	<b>-</b>	<b>122 465</b>
Excédents de l'exercice	30 616	(30 616)	(4 606)	(4 606)
<b>Total des actifs nets</b>	<b>122 465</b>	<b>-</b>	<b>(4 606)</b>	<b>117 859</b>

#### 4. NOTES SUR L'ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES

##### 4.1 Cotisations :

Le nombre des adhérents est de 13 et la cotisation annuelle est fixée à 30 dinars. Aucune cotisation n' a été comptabilisée au cours de l'exercice.

##### 4.2 Revenus des activités et manifestations :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	
TUNISIA 88	826 648	(a)
1001 Cartables	104 803	(b)
CYBER Base ERROUHIA	11 252	
<b>Total</b>	<u><u>942 703</u></u>	

(a) Cette action activité a été financée au cours de l'exercice 2019 comme suit :

	<u>31/12/2019</u>
Institut Fur Auslandsbeziehungen « IFA »	611 133
AMBASSADE CANADA	75 869
European Investment BANK	85 169
AMBASSADE USA	64 562
OUALI Med BADREDDINE	20 000
Festival International d'EL Jem	9 642
Festival International de Dougga	4 600
Reclassement apport reportés	(44 327)
<b>Total</b>	<u><u>826 648</u></u>

(b) Cette action activité a été financée au cours de l'exercice 2019 comme suit :

	<u>31/12/2019</u>
SFBT	40 000
UHD	12 000
BIAT	10 000
CARTE VIE	10 000
MAGASIN GENERALE	7 500
TUN INVEST	8 000
BTK	5 000
COMET International	3 000
Divers	9 303
<b>Total</b>	<u><u>104 803</u></u>

**4.3 Achats consommés de fournitures et approvisionnement :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>
TUNISIA 88	734 442
1001 Cartables	57 049
CYBER Base ERROUHIA	6 539
CYBER Base GAFSA	5 886
CYBER Base Sidi Bou Zid	5 493
FILM MEDUSE NOIRE	5 000
Inondations NABEUL	1 635
<b>Total</b>	<b><u>816 044</u></b>

**4.4 Charges de personnels :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>
CYBER Base GAFSA	9 600
CYBER Base Sidi Bou Zid	9 600
CYBER Base Menzel Bourguiba	800
CYBER Base ERROUHIA	9 600
<b>Total</b>	<b><u>29 600</u></b>

**4.5 Autres charges courantes :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>
Rémunérations d'intermédiaires	6 735
Abonnements	1 187
Divers	2 244
<b>Total</b>	<b><u>10 166</u></b>

ASSOCIATION ACTION DEVELOPEMENT SOLIDAIRE

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2019

(En dinars tunisiens)

	Valeurs brutes			Amortissements			VCN 31-12-19		
	01-01-19	Acquisitions/Reclassement	Cessions	31-12-19	01-01-19	Dotation		Réglé	31-12-19
<u>Immobilisations incorporelles</u>	1 411,700	-	-	1 411,700	1 174,032	237,668	-	1 411,700	-
Logiciels	1 411,700	-	-	1 411,700	1 174,032	237,668	-	1 411,700	-
<u>Immobilisations corporelles</u>	57 988,781	162 665,062	-	220 653,843	23 938,402	92 604,708	-	116 543,110	104 110,733
Materiels de musique	51 751,257	156 019,962	-	207 771,219	17 700,878	92 206,167	-	109 907,045	97 864,174
Materiels informatiques	999,624	6 645,100	-	7 644,724	999,624	398,541	-	1 398,165	6 246,559
Mobiliers de bureaux	5 237,900	-	-	5 237,900	5 237,900	-	-	5 237,900	-
	<b>59 400,481</b>	<b>162 665,062</b>	<b>-</b>	<b>222 065,543</b>	<b>25 112,434</b>	<b>92 842,376</b>	<b>-</b>	<b>117 954,810</b>	<b>104 110,733</b>